

LE PATRIMOINE DES OSU : PROBLÉMATIQUES D'UNE « COLLECTION » UNIQUE ÉCLATÉE GÉOGRAPHIQUEMENT

F. Le Guet Tully¹ and J. Davoigneau²

Résumé. Après avoir rappelé les efforts consentis il y a une quinzaine d'années par les ministères de la Culture et de la Recherche en faveur de la connaissance du patrimoine astronomique des observatoires, on décrit rapidement l'opération d'inventaire lancée par les auteurs, ainsi que quelques-unes de ses retombées. On montre ensuite comment de ce travail a émergé la notion de « collection » unique éclatée géographiquement, puis on évoque certaines des problématiques que soulève le devenir de cet ensemble patrimonial d'importance mondiale.

Keywords: observatoires, patrimoine astronomique, inventaire, instruments, archives, collection, conservation-sauvegarde, valorisation, UNESCO

1 Le patrimoine des OSU : de la réflexion à l'action

Au début des années 1990 se tint à Paris à l'initiative de Carlos Jaschekⁱ, astronome à Strasbourg, une série de réunions informelles organisées en vue de créer un groupe de recherche (GDR) « Histoire de l'astronomie et ethno-astronomie » et de réfléchir à des questions sur le thème « Astronomie et société ». Dans ce cadre surgirent des discussions sur les thèmes histoire de l'astronomie au sens large, bibliométrie, sociologie et philosophie de l'astronomie et connaissance du patrimoine. Ce dernier thème fut soulevé par FLGT qui, s'intéressant au patrimoine de l'observatoire de Nice depuis quelques années déjàⁱⁱ, s'était rendu compte que pratiquement tous les observatoires étaient confrontés aux mêmes problèmes, qu'il s'agisse des instruments anciens ou obsolètes, des archives, ou des ouvrages anciens.

Grâce à la perspicacité de Guy Simon, directeur de la section astronomie de l'INSU/CNRS, et de Jean-Dominique Wahiche, représentant de la Mission Muséesⁱⁱⁱ, une réflexion sur le thème spécifique du patrimoine astronomique en général et des instruments en particulier s'ensuivit rapidement. Simon et Wahiche étaient à la fois conscients des dangers encourus par ce patrimoine souvent prestigieux qui disparaissait ou était démantelé au gré des départs à la retraite ou de l'arrivée de nouveaux instruments, et persuadés que l'absence d'un musée d'astronomie en France était dommageable non seulement pour l'image de l'astronomie, mais aussi pour le public.

De ces réflexions générales est née la certitude qu'avant de valoriser quelque patrimoine que ce soit, il faut d'abord savoir de quoi il est constitué. La première action consista à réaliser une pré-enquête – commandée par l'INSU – sur le patrimoine astronomique. Menée dans treize établissements et réalisée durant l'été 1992 par Jaschek et FLGT, cette étude a été tirée à 50 exemplaires – bien vite épuisés.

¹ LISE Collège de France et OCA

² Mission Inventaire général du patrimoine culturel, Direction générale des patrimoines, Ministère de la Culture et de la Communication

ⁱJaschek (1926-1999), intéressé notamment par l'archivage des observations astronomiques, était alors responsable d'un séminaire en ethno et en archéo-astronomie.

ⁱⁱLes premières réflexions formalisées sur le patrimoine astronomique institutionnel remontent au travail que James Bradburne et FLGT ont présenté à l'occasion du colloque Muséologie des sciences et des techniques organisé en 1991 au Palais de la Découverte (<http://science-societe.fr/remus-la-museologie-des-sciences-et-des-techniques-actes-du-colloque-des-12-et-13-decembre-1991-paris-ocim-1993/>) dans le cadre d'un programme interministériel de recherche en muséologie (REMUS) lancé en 1989.

ⁱⁱⁱEn charge notamment des collections universitaires au sein du ministère chargé de la recherche.

Les conclusions de cette enquête – le patrimoine des observatoires est riche, varié, souvent en danger et largement méconnu – a conduit la Mission Musées à créer fin 1993 un « groupe de réflexion sur le patrimoine astronomique » (GPA) chargé de « faire des propositions pour sa conservation et sa mise en valeur »^{iv}.

Deux constats sont rapidement apparus. Si les bibliothèques des établissements publics sont régies par une loi, s'il en va de même pour leurs archives^v, il n'existe rien de tel pour les instruments qui une fois obsolètes tombent dans un vide juridique alarmant. Pour les instruments fixes, le danger est leur abandon^{vi} faute d'intérêt ou de crédits ou les deux. Quant aux instruments déplaçables, ils risquent soit de disparaître – quitte à réapparaître dans des ventes aux enchères. . . –, soit d'être « bennés » pour libérer de l'espace, le tout au grand dam de l'histoire des sciences et des techniques, de l'histoire individuelle des établissements. . . et du public. D'où le second constat. Avant d'envisager des actions de valorisation de ce patrimoine, il faut le connaître. Et pour le connaître, il faut en premier lieu le nommer, puis l'étudier. Ce qui conduisit à proposer une opération nationale d'inventaire du patrimoine astronomique, avec l'espoir sous-jacent que connaître les richesses des OSU constituerait un premier rempart contre les menaces avérées de leur disparition^{vii}.

En 1994, sur la recommandation de Bruno Jacomy, directeur-adjoint du Musée des Arts et Métiers, le GPA rencontre Claudine Cartier, responsable du Bureau de la méthodologie de l'Inventaire au ministère de la Culture^{viii} qui, alors qu'elle venait de procéder à des développements en direction de patrimoines industriels et techniques, s'est montrée très intéressée par l'adaptation de la méthodologie au patrimoine scientifique. La collaboration qui s'ensuivit aboutit en 1995 à la signature d'un premier protocole interministériel Culture/Recherche stipulant que l'opération d'inventaire du patrimoine des observatoires, financée par le ministère de la recherche, bénéficierait de la méthodologie du ministère de la Culture et, en Région, de la collaboration des photographes des DRAC^{ix}. Placée sous la responsabilité conjointe de JD (volet méthodologique) et de FLGT (volet scientifique), l'opération bénéficia au total de trois protocoles.

2 De l'inventaire d'objets. . . à la notion de « collection » unique éclatée géographiquement

Les préalables à la mise en œuvre de l'opération d'inventaire consistèrent à

- mettre au point une méthodologie éprouvée : adaptation de la méthodologie de l'Inventaire, création d'un vocabulaire pour les instruments scientifiques, développement d'un thésaurus, définition de critères pour l'insertion ou non des objets dans l'étude, phase de test sur un corpus d'objets ;
- identifier sur chaque site les correspondants qui allaient nous accueillir et ouvrir placards, remises, caves et greniers ;
- identifier des personnes ressources au plan national : Thérèse Charmasson pour les archives scientifiques, Paolo Brenni et Anthony Turner pour les instruments scientifiques ;
- identifier des communautés internationales de spécialistes : Conseil International des Archives (CIA/ICA, siège aux Archives nationales à Paris), International Council of Museums (ICOM, siège à la Maison de l'UNESCO à Paris).

Une fois sur le terrain, nous avons rapidement pris conscience que l'instrument fixe ne pouvait s'étudier sans son abri, que les décors d'architecture étaient porteurs d'information sur l'institution à laquelle appartenait l'instrument, que la disposition des bâtiments était cruciale dans la conception du site, que les mires faisaient partie intégrante d'un cercle méridien. . . D'où une réflexion sur les composantes du patrimoine à étudier qui aboutit à la liste suivante : site et disposition des bâtiments sur le site, bâtiments et édicules, grands instruments en place, grands instruments démontés et/ou détruits, petits instruments, objets, décors d'architecture. Par ailleurs, sur

^{iv}Initialement composé de neuf personnes nommées par le ministère et placé sous la responsabilité de FLGT, le groupe s'est rapidement élargi. Il était composé d'historiens des sciences, d'historiens des techniques, de conservateurs du patrimoine (spécialistes des instruments, spécialistes des archives ainsi qu'une spécialiste des bibliothèques) et d'astronomes personnellement intéressés par divers aspects du patrimoine de leurs établissements respectifs (dont Jérôme de La Noë et James Caplan, présents à cette session).

^vReprises depuis 2004 respectivement dans les Livres III et II du Code du patrimoine (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074236>).

^{vi}Tel est le cas du grand équatorial coudé de l'Observatoire de Paris.

^{vii}Un objet inventorié existe et, s'il existe, non seulement le risque qu'il disparaisse diminue mais la chance qu'il suscite des recherches historiques de qualité augmente. D'où la possibilité d'une valorisation fondée sur un matériau historique solide et validé, par conséquent respectueuse du public.

^{viii}Le ministère de la Culture poursuit deux politiques patrimoniales : l'Inventaire général, entreprise documentaire de connaissance et de recherche créée par André Malraux en 1964, et la protection Monuments historiques, mission de sauvegarde et de conservation créée par François Guizot en 1831.

^{ix}Direction Régionale des Affaires Culturelles.

place nous explorions systématiquement les fonds iconographiques, archives et ouvrages documentant bâtiments, instruments, décors, etc.ⁱ

Les principaux sites astronomiques étudiés dans le cadre des protocoles interministériels furent Besançon, Bordeaux, Hendaye, Lyon, Meudon, Paris, OHP, Marseille, Montpellier, Nice et Strasbourgⁱⁱ.

Au fil de notre découverte des observatoires historiques et de leurs instruments nous avons rapidement pris conscience de grandes similitudes entre eux, ce qui nous a rapidement amenés à concevoir l'ensemble des objets étudiés comme une « collection » unique éclatée géographiquement, intuition confortée par nos travaux sur l'histoire institutionnelle comparée des observatoires – tous fondés ou refondés en l'espace d'un demi-siècleⁱⁱⁱ et, à l'exception de celui du Pic du Midi, tous peu ou prou inspirés de celui que Struve avait créé pour le tsar en 1839 à Pulkovo^{iv}. Conçus et réalisés durant la même période et donc dans un contexte politico-scientifique identique, ces observatoires institutionnels ont ensuite évolué en fonction des spécificités qui leur étaient assignées au plan national – chronométrie, astronomie physique, Carte du ciel, etc. Si naturellement leur patrimoine instrumental XXe siècle reflète ces spécificités, il n'en reste pas moins que l'on retrouve partout les mêmes types d'instruments, les mêmes séries d'horloge, les mêmes accessoires, dus pour l'essentiel aux mêmes constructeurs^v.

Ainsi ne serait-ce que dans la famille des grands instruments avons-nous identifié dix grands cercles méridiens, trois « très grandes » lunettes équatoriales, trois lunettes de 38 cm, cinq lunettes coudées de Loewy, quatre lunettes de la Carte du ciel, six télescopes de Foucault, trois chercheurs de comètes, trois sidérostats, deux altazimuts, deux astrographes... et leurs instrumentations accessoires.

3 Conclusion

En impulsant une considérable collecte d'information et d'images sur le patrimoine astronomique, l'opération d'inventaire a bien sûr contribué à la création de connaissances sur les objets pris isolément, enrichissant ainsi le socle de connaissances validées nécessaire à toute opération de valorisation de qualité les concernant. En ce qui nous concerne, cette opération nous a également conduits à effectuer des travaux de recherche sur l'histoire comparée des instruments – ce qui nous a permis de proposer des thématiques transverses en vue d'études préliminaires pour l'inscription de sites astronomiques sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO^{vi} – et sur l'histoire institutionnelle des observatoires français ou d'inspiration française.

Par contre elle n'a en aucun cas « sauvé » matériellement ce patrimoine, cette prérogative relevant de son (ou ses) propriétaires. Les seuls pas en avant dans cette direction qui puissent lui être attribués sont les protections au titre des Monuments historiques qu'à la suite de l'inventaire certains établissements ont souhaité obtenir pour leurs bâtiments^{vii} et/ou pour leurs instruments^{viii}. Comment aller au-delà de ces protections, sachant d'une part que la conservation-sauvegarde du patrimoine et sa valorisation auprès du public sont affaires de professionnels hautement qualifiés et d'autre part que les établissements à qui la responsabilité de ce patrimoine incombe n'ont souvent ni le temps, ni les compétences, ni les moyens de s'en occuper ? Sachant également que le patrimoine reçu en héritage par les astronomes a par définition vocation à être transmis aux générations suivantes et qu'il

ⁱCe qui dans nombre de cas a permis aux OSU de découvrir dans leurs murs des richesses insoupçonnées en termes d'archives, d'iconographie et d'ouvrages.

ⁱⁱLes autres sites étudiés sont la Cime de l'Aspre, le Mont-Chiran, Saint-Véran. Des opérations de repérage seul ont été effectuées à Toulouse, au Pic du Midi, au plateau de Calern et au plateau de Bure. L'étude d'instruments parisiens appartenant au Bureau des longitudes, à la Cité des Sciences et de l'Industrie et au musée des Arts et Métiers avait permis au préalable de tester la méthodologie. Enfin, une collaboration avec l'observatoire d'Alger (CRAAG) a été menée à l'occasion notamment d'une mission diagnostique bâtiments, instruments, archives.

ⁱⁱⁱPour mémoire, dates de création des observatoires patrimoniaux : 1842 Toulouse (Jolimont) ; 1862 Marseille (Longchamp) ; 1872 Strasbourg ; 1878 Besançon, Bordeaux, Lyon ; 1879 Hendaye, Meudon, Montpellier ; 1881 Nice, Alger ; 1892 Pic-du-Midi. Une partie importante du patrimoine de l'observatoire de Paris remonte à la même période.

^{iv}La conception de l'OHP, pensée dans les années 1920, relève de la même inspiration.

^vSeul l'observatoire de Strasbourg se distingue partiellement des autres avec les éléments de son patrimoine de conception et de construction allemandes.

^{vi}Dans le cadre de l'Initiative UAI/UNESCO « Astronomy and World Heritage » qui vise à définir des critères pour les sites astronomiques susceptibles de demander leur inscription sur la Liste du Patrimoine mondial en raison de leur « valeur universelle exceptionnelle ».

^{vii}Besançon, inscrit MH 2005 et classé MH 2012 ; Lyon, inscrit MH 2007 et classé MH 2008 ; Bordeaux, inscrit MH 2010 ; OHP - avis favorable de la CRPS en 2008. Observatoires protégés auparavant : Paris, classé MH 1926 et inscrit MH 2009 (+ site) ; Meudon, classé MH 1956/1972 (+ site) ; Hendaye, classé MH 1984 (+ site) ; Toulouse, inscrit MH 1987 ; Nice, inscrit MH 1992 et classé MH 1994 (+ site).

^{viii}Juvisy, classé MH 1997 ; Marseille, classé MH 2003 ; Nançay, inscrit MH 2003 ; Hendaye, classé MH 2004 ; Montpellier, classé MH 2006 ; Besançon, classé MH avis favorable 2007 ; Lyon, classé MH 2012 ; Bordeaux, en cours d'instruction.

ne devrait donc ni être ni laissé à l'abandon, ni soustrait au public. . .

Il se trouve que – spécificité française – la gestion continûment centralisée des observatoires institutionnels mis en service sur le territoire depuis 150 ans a pour conséquence la présence aujourd'hui sur les sites historiques d'un patrimoine XIXe et XXe siècles d'une richesse et d'une cohérence intellectuelle exceptionnelles qui – les travaux de l'inventaire l'ont montré – peut être considéré comme un ensemble unique.

D'après nos estimations – probable conséquence de cette spécificité française –, sur les 90 observatoires astronomiques qui ont plus de 100 ans, onze se trouvent en France métropolitaine et trois ont de très fortes similitudes avec ces derniers (Alger, La Plata et Rio de Janeiro).

La communauté astronomique française ne doit-elle pas se mobiliser tout entière pour que ce patrimoine exceptionnel occupe la place qui lui revient au plan international? En trouvant le chemin de la nécessaire collaboration avec les professionnels du patrimoine et avec les organismes nationaux, européens et internationaux au sein desquels des collègues réfléchissent aux problématiques que le patrimoine universitaire soulève. Dans l'intérêt bien compris du public – individus, collectivités – et dans son propre intérêt. . .